Petit livre pour enfants «Ma commune, mon chez-moi»

Publié par l'Association des Communes Suisses, le petit livre «Ma commune, mon chez-moi» familiarise les écolières et les écoliers avec les tâches communales et le système de milice. «Ma commune, mon chez-moi» s'adresse toutefois aussi à des lectrices et lecteurs plus âgés, car de nombreux adultes ne savent pas que les villes et les communes sont responsables de presque tous les domaines importants de la vie. La brochure renforce ainsi l'identification avec la commune en tant que lieu de vie ou de lieu d'école et de travail.

«Ma commune, mon chez-moi» a été réalisé en allemand, français et italien avec un tirage global de 100'000 exemplaires. La publication a été rendue possible grâce à la banque Julius Bär.

Les communes et les écoles peuvent commander «Ma commune, mon chez-moi» ici.

«Ma commune, mon chez-moi» est aussi disponible en PDF.

FAQ

A qui s'adresse le petit livre pour enfants?

Le petit livre est conçu pour des élèves de troisième année primaire. Il est censé les motiver à s'intéresser concrètement à leur commune. «Ma commune, mon chez-moi» peut être un cadeau de la présidente ou du président de la commune aux enfants, et il peut être offert dans le cadre de l'enseignement scolaire ou d'une visite au sein de l'administration communale.

Quel format resp. quelle étendue a «Ma commune, mon chez-moi»?

Le petit livre pour enfants a un format de 10x10cm et un total de 28 pages.

Combien coûte le petit livre pour enfants?

Les communes et les écoles reçoivent gratuitement le petit livre pour enfants (dans la limite des stocks disponibles).

Qui peut commander le petit livre pour enfants?

Chaque commune/école peut commander le petit livre pour enfants. Cependant, nous vous demandons de ne pas utiliser le petit livre pour enfants à des fins politiques. Les suppléments ou autocollants de nature de politique de parti sont interdits.

Comment commander le petit livre pour enfants?

Via formulaire de commande.

Y a-t-il une limite à la quantité commandée?

Chaque commune peut commander 1000 exemplaires au maximum.

Que se passe-t-il après une commande?

Votre commande sera traitée par nos soins et transmise à Stämpfli AG, qui enverra les copies commandées à votre adresse de livraison. Nous essayons de traiter toutes les commandes le plus rapidement possible et nous vous demandons votre compréhension si nous laissons parfois certaines commandes arriver ensemble avant de les expédier. Cependant, vous devriez recevoir vos livres pour enfants dans les 14 prochains jours.

Droits d'auteur

L'intégralité des droits d'auteur de cette publication appartiennent exclusivement à l'Association des Communes Suisses. La reproduction, la copie et l'utilisation ultérieure nécessitent l'autorisation écrite de l'Association des Communes Suisses.

Avez-vous d'autres questions?

Nous sommes à votre disposition – n'hésitez pas à nous contacter!

http://www.milizsystem.ch/milizsystem-fr/jahr-der-milizarbeit/kinderbuechlein/index.php